Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260311-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

République Française

Département des Côtes d'Armor

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	13
Date de la convocation		
27 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze mars, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC (Adjoints), Alain JOUAN, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Marguerite GUYOMARD (pouvoir à Eléonore KOGLER), Martine TRUBUILT (pouvoir à Bernard TRUBUILT), Pierre-Yves MAHÉ, Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/03/11

TRAVAUX – RÉFECTION DE LA SALLE DU LAC APPROBATION DE L'AVANT-PROJET - AVP

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 09 février 2026, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la salle du lac a été confiée à ARMOR INGENIERIE.

Construite dans les années 1990, la salle du lac elle est un équipement clé pour la vie associative et citoyenne de GLOMEL.
Cette salle est très attractive en raison de sa localisation, au bord du lac. Mais elle présente aussi l'avantage d'être dotée d'un hébergement avec dortoirs et sanitaires communs. Outre les associations, elle est très utilisée par les habitants de la commune et des communes alentours ainsi que par des lycéens (Lycée La Ville Davy Quessois) qui s'y rendent annuellement dans le cadre de l'organisation de stages pratiques encadrés par l'association glomeloise AMV (Association de mise en valeur des réserves naturelles régionales de GLOMEL).

Cependant, son état actuel, marqué par des problèmes d'étanchéité et une performance énergétique défaillante, nécessite une intervention urgente pour éviter une dégradation irréversible.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260311-DE

La démarche de la municipalité et la conduite des études :

Contexte et enjeux

1. Une réhabilitation ciblée et provisoire : La commune a confié à la maîtrise d'œuvre en charge du projet de rénovation de l'école la mission d'aménager la salle pour y accueillir temporairement les élèves pendant les travaux scolaires (prévus à l'horizon 2027). Cependant, ces aménagements intérieurs provisoires ne peuvent être réalisés qu'après une réhabilitation minimale du bâtiment, dont l'état actuel ne permet pas un accueil sécurisé et durable des élèves. A noter que l'équipe enseignante de l'école ainsi que l'inspecteur de circonscription sont étroitement associés à ce projet.

2. Une approche pragmatique : Plutôt qu'une restauration lourde, la commune privilégie des travaux de réfection a minima, visant à :
    - Garantir la sécurité et le confort des élèves pendant la période transitoire.
    - Préserver la salle pour les associations et les habitants après son utilisation scolaire.
    - Éviter une dégradation accrue du bâtiment, qui rendrait toute réhabilitation future plus coûteuse, voire impossible.

3. Des études préalables pour une action ciblée :
    - Une étude de faisabilité (ADAC, 2019) et une étude approfondie (Armor Ingénierie, 2025) ont permis d'identifier les priorités.
    - Un audit énergétique a confirmé le caractère énergivore de la salle, renforçant la nécessité d'agir sans délai.

4. Une maîtrise d'œuvre opérationnelle
    - La commune a choisi de travailler avec Armor Ingénierie qui assurera la maîtrise du projet.
    - A ce stade du projet, les principaux travaux vont porter sur la réfection de la toiture, de l'isolation, des faux plafonds, du bardage ainsi que sur une réfection de l'électricité du bâtiment et des alarmes incendie.

Bénéfices des travaux

Les travaux envisagés auront un impact durable :

- Pour les élèves : Un cadre sécurisé et fonctionnel pendant les travaux de l'école.
- Pour les usagers habituels : Une salle préservée et améliorée pour les activités associatives et citoyennes après 2027.
- Pour la commune : Une optimisation des coûts, en évitant une dégradation coûteuse à long terme.

Risques en cas de non-intervention

Sans ces travaux préalables, la salle pourrait devenir inexploitable, compromettant à la fois :

- L'accueil des élèves pendant la rénovation de l'école.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260311-DE

- La pérennité d'un équipement essentiel à la vie locale.

Calendrier prévisionnel :
Il prévu que les travaux de la salle démarrent le au cours de l'été 2026 de manière à pouvoir y accueillir les élèves au printemps 2027, le temps des travaux de l'école. Après l'occupation de la salle par l'école, les habitants et associations pourront retrouver leur équipement en 2028.

La maîtrise d'œuvre a achevé les études d'avant-projet AVP. Le montant prévisionnel de l'opération est de 489 845,00 € HT décomposé dans le plan de financement prévisionnel suivant :

REFECTION DE LA SALLE DU LAC

Plan de financement prévisionnel GLOBAL - Stade AVP

DEPENSES € HT		RESSOURCES		
ETUDES		***SUBVENTIONS***		
Etudes préléminaires	12 400,00 €	Etat- DETR	35,63%	174 545,00 €
Diagnostics et études	8 975,00 €			
Assistance à maîtrise d'ouvrage (SemBreizh)	16 985,00 €			
Maîtrise d'œuvre (Armor Ingénierie)	37 890,00 €			
Contrôle technique (Dekra)	4 440,00 €			
Coordination SPS (Apave)	2 555,00 €			
TOTAL ETUDES	**70 845,00 €**	***TOTAL SUBVENTIONS***	**35,63%**	**174 545,00 €**
TRAVAUX		***PART DE LA COLLECTIVITE***		
Lot 1 - Démolition	**25 000,00 €**	Fonds propres	64,37%	315 300,00 €
Lot 2 - Etanchéité	**130 000,00 €**			
Lot 3 - Plafonds démontables	**34 000,00 €**			
Lot 4 - Electricité	**75 000,00 €**			
Lot 5 - Plomberie chauffage ventilation	**30 000,00 €**			
Aménagement provisoire de l'école	70 000,00 €			
Aléas divers	*50 000,00 €*			
Révisions de prix	*5 000,00 €*			
TOTAL TRAVAUX	**419 000,00 €**	***TOTAL PART COLLECTIVITÉ***	**64,37%**	**315 300,00 €**
TOTAL DEPENSES	**489 845,00 €**	**TOTAL RESSOURCES**	**100,00%**	**489 845,00 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPPOUVE** l'avant-projet AVP de la salle du lac tel que présenté ci-dessus ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnem tel que présenté ci-dessus ;

- **SOLLICITE** des services de l'Etat, une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR-DSIL 2026 ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260311-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer l'autorisation de travaux et la déclaration préalable se rapportant au projet ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 16/03/2026
Transmis en Préfecture le 17/03/2026